

Membre no :

DISPOSITION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES

Les Routiers Suisses ainsi que la CAP traitent les données des assurés de manière absolument confidentielle et respectent les prescriptions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de son ordonnance lors du traitement et de la conservation des données personnelles. Les données ne sont utilisées qu'aux fins souhaitées (p. ex. établissement d'une offre/police ou envoi de documents) et ne sont pas transmises à des tiers. Afin de pouvoir offrir une couverture d'assurance complète et d'optimiser les coûts, certaines des prestations de la CAP sont confiées à des entreprises juridiquement indépendantes en Suisse et à l'étranger. Il peut s'agir de sociétés du groupe Allianz ou de partenaires de coopération. Dans le cadre de la réalisation du rapport contractuel, la CAP peut transmettre les données de ses assurés à l'intérieur et à l'extérieur du groupe. En relation avec l'optimisation des produits, nous traitons les données à des fins de marketing internes. Les personnes assurées disposent d'un droit d'information ainsi que, dans certaines conditions, d'un droit de rectification, de blocage ou de suppression de leurs données enregistrées sous forme électronique ou classées dans le dossier.

SECRET PROFESSIONNEL (protection juridique professionnelle uniquement)

Afin de soutenir les membres, de garantir la qualité et à des fins de formation, Les Routiers Suisses (LRS) se voient accorder un droit de regard (numérique) à tout moment sur votre cas de protection juridique professionnelle auprès de la CAP Protection Juridique (CAP). Cela comprend également les documents et informations qui ne sont reçus qu'après la transmission du cas à la CAP (par exemple la correspondance avec votre avocat ou les tribunaux). Afin que la CAP puisse accorder cet accès à LRS, nous vous demandons de confirmer par la présente que vous libérez expressément la CAP du secret professionnel dans le cas présent. Nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez révoquer cette déclaration de libération à tout moment, même pendant un cas en cours, auprès de la CAP.

Je me déclare expressément d'accord avec ce qui précède

Lieu / date : _____

Signature : _____

**Merci de ne transmettre que des copies, pas d'originaux.
Merci de ne pas agraffer les documents.**